Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 1 (1892-1897)

Heft: [2]

Artikel: De la valeur des filigranes du papier comme moyen de déterminer l'âge et la provenance de documents non datés

Autor: Briquet, C.-M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002685

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DE LA

VALEUR DES FILIGRANES DU PAPIER

COMME MOYEN DE DÉTERMINER

L'AGE ET LA PROVENANCE DE DOCUMENTS NON DATÉS [1]

L'importance des filigranes n'a échappé à aucun des nombreux auteurs qui se sont occupés du papier. L'un d'eux, parmi les plus compétents, Huillard-Bréholles [2], s'exprimait, à cet égard, il y a une vingtaine d'années dans les termes suivants : « L'histoire des filigranes, suivant une classification méthodique de ces marques de fabrique, pouvant servir à faire reconnaître la provenance des papiers, est encore à écrire. Elle serait aussi intéressante pour l'industrie que pour l'étude de la paléographie elle-même. »

Effectivement, l'examen de ces marques doit permettre de reconstruire l'histoire de l'industrie papetière, industrie importante par le nombre de bras qu'elle a occupé, plus importante encore parce que, depuis plusieurs siècles, elle a le privilège de fournir à la pensée humaine la matière qui lui sert de véhicule et qui lui permet de franchir, sans altération, et l'espace et le temps.

D'autre part, un recueil de filigranes doit donner un moyen de fixer la date appproximative et la provenance de documents non datés manuscrits, imprimés, dessinés ou gravés. Plusieurs bibliophiles ont utilisé, dans ce but, les marques du papier, mais leurs conclusions, s'appuyant sur une base trop étroite, ne présentent pas toujours un degré satisfaisant de probabilité. L'idée est juste,

[1] Communication faite à la Société le 28 avril 1892.

[2] *Musée des Archives Nationales, à l'hôtel Soubise,* publié par la Direction des Archives nationales, Paris, 1872, p. 186.

mais on a souvent voulu la mettre en pratique avant d'avoir réuni des matériaux suffisants. Par cette hâte, on l'a discréditée, et bien des personnes se demandent actuellement quelle valeur il convient d'attribuer aux marques du papier. M. Anatole de Montaiglon écrivait tout récemment : « La question des filigranes de papier est fort intéressante, mais des plus obscures, et le sera longtemps encore..... A part certains cas, où les preuves, tirées du filigrane sont indiscutables, il n'est encore le plus souvent qu'une énigme au lieu d'un éclaircissement [1]. »

Il nous a paru possible, non pas de dissiper tous les doutes, ni de donner à la question des filigranes une solution absolue, mais de l'aborder avec des données nouvelles et précises, à l'aide de chiffres, au moyen d'une sorte de statistique qui manquait jusqu'ici.

Toute feuille de papier filigrané porte en elle-même son acte de naissance, le difficile est de le déchiffrer. Rappelons, en effet, qu'une telle feuille a reçu l'empreinte de la forme sur laquelle elle a été faite ; c'est donc un objet moulé, comme une médaille ou une monnaie, dont tous les exemplaires sont semblables entre eux. Or, une forme à papier est promptement mise hors de service ; sa durée moyenne ne dépasse pas deux ans. Lorsqu'elle est usée, elle est remplacée par une autre, qui n'est jamais absolument identique à la précédente ; elle en diffère par la vergeure, par le nombre et l'écartement des pontuseaux, par les contours ou les dimensions du filigrane ou par la position qu'occupe ce dernier sur la forme. Pour pouvoir préciser la date de fabrication d'une feuille de papier, il ne suffit donc pas qu'elle porte un filigrane analogue à celui d'un papier d'une date connue ; il faut que les deux filigranes soient identiques, placés au même endroit de la forme, il faut que le format, la vergeure et les pontuseaux des papiers comparés soient les mêmes. Il convient encore de rappeler que, dans la fabrication du papier, on se sert toujours simultanément de deux formes et que, bien qu'exactement contemporaines, ces deux formes offrent toujours quelque dissemblance.

[1] *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* Paris, 1888, n° 1, p. 66.

Si l'on voulait relever toutes les variantes des filigranes, on entreprendrait une tâche absolument irréalisable. Elle serait, en outre, hors de proportion avec l'utilité que pourrait offrir un pareil recueil, et cela d'autant plus que le papier fabriqué une année a pu n'être et n'a souvent été, en réalité, employé que quelques années après.

Les formes à papier, en se succédant les unes aux autres, n'ont, en général, varié que graduellement, de sorte qu'en pratique il suffit de ne relever les variétés différentes du même filigrane que lorsqu'elles s'écartent d'une manière sensible les unes des autres, c'est-à-dire tous les cinq ou dix ans environ.

Même ramené à ces proportions plus modestes, un recueil de filigranes devient si considérable qu'il est presque impossible de songer à le publier. Toutefois, nous avons commencé à constituer ce recueil et nous l'avons fait sans plan préconçu, nous donnant simplement pour tâche de relever, dans chaque localité visitée, les filigranes des papiers qui y ont été employés dès les temps les plus anciens jusque vers le milieu du XVIIe siècle, en nous attachant exclusivement, cela va sans dire, à des documents de date certaine.

Ce travail fait connaître le rayon géographique d'une part, et de l'autre, l'espace de temps dans lesquels chaque espèce de papier a été employé. Ces deux résultats offrent, l'un et l'autre, de l'intérêt : le premier facilite les recherches historiques tendant à fixer la situation des moulins à papier qui employaient ces marques; le second permet de déterminer approximativement la date de papiers munis de filigranes semblables. A ce dernier point de vue, il est intéressant de constater que si quelques filigranes ont eu un temps d'emploi fort long, le plus grand nombre d'entre eux n'a été en usage que pendant une période relativement courte. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Après avoir constaté, dans des recherches antérieures, que l'industrie papetière avait eu son plus ancien et son plus important siège en Italie, nous avons commencé notre travail par ce pays. Durant plusieurs séjours, nous avons visité les archives d'État de Gênes, Turin, Milan, Brescia, Mantoue, Venise, Bologne, Modène, Parme, Florence, Lucques, Pise, Sienne, Rome, Naples et Palerme, celles du Vatican et de quelques provinces, les archives

municipales d'une dizaine de localités, centres d'industrie papetière, enfin quelques-unes des plus importantes archives notariales et hospitalières (Gênes, Milan, Trévise, Bergame, Pistoie, Vicence, etc.). Nous avons pris de cette manière une idée générale des papiers italiens et nous en avons calqué les filigranes.

De toutes les immenses richesses qui ont passé sous nos yeux, nous n'avons, il est à peine besoin de le dire, tenu entre nos mains qu'un infime partie, soit environ dix mille volumes, portefeuilles ou liasses. C'est bien peu, dans un sens, il est vrai; c'est beaucoup dans un autre, car cet examen nous a permis de récolter, à partir de 1285 (date des plus anciens papiers filigranés), 8407 calques de filigranes notés 11,106 fois et qui constituent 7420 variétés différentes, que nous avons distribuées en 1226 groupes ou types bien caractérisés.

Sur ces 1226 types ou groupes :

403	ne se rencontrent qu'une fois ou qu'à une seule date, par conséquent en une seule variété.			
220	se trouvent en plusieurs variétés	pendant	moins de 10	ans.
193	»	»	pendant 10 à 25	»
107	»	»	» 26 à 40	»
86	»	»	» 41 à 60	»
67	»	»	» 61 à 90	»
46	»	»	» 91 à 150	»
18	»	»	» plus de 150	»
86	enfin sont des groupes divisibles en de nombreux types, parce que ces marques sont accompagnées d'un second filigrane ou d'une contremarque. Nous les avons laissés de côté pour ne pas augmenter outre mesure le nombre des types ni celui des filigranes qui n'ont été rencontrés qu'une fois ou à une seule date.			
1226	types ou groupes.			

Ces chiffres démontrent qu'en Italie du moins — et ce pays n'a pas, croyons-nous, une situation spéciale dans l'industrie papetière — le changement et même le changement rapide des marques est la règle générale. Il est vrai que certaines familles de filigranes ont subsisté très longtemps : l'agneau pascal, la fleur de lis, l'aigle,

l'ange ont été employés pendant quatre ou cinq siècles; les lettres de l'alphabet, que l'on rencontre dès 1286, sont encore usitées de nos jours; mais les types, souvent fort nombreux, qui composent ces familles et qui ont chacun leurs traits distinctifs, n'ont pas été d'un très long emploi. Lorsque tel est le cas et que nous notons pour tel d'entre eux, pour les Trois monts par exemple, une durée de 146 ans, cela ne veut pas dire que le filigrane de 1360 soit semblable à celui de 1500, loin de là; cela signifie seulement que les modifications apportées à la forme ou aux dimensions des 150 variétés relevées appartenant à ce type l'ont été graduellement, qu'il n'est guère possible d'établir parmi elles de groupement rationnel et que, malgré de grandes différences, il faut laisser réunies toutes ces variétés comme appartenant à un même type.

En mettant de côté les 403 types rencontrés une seule fois et les 86 groupes qui pourraient être divisés en plusieurs types, il reste 737 types, dont 413, plus de la moitié, ont été employés pendant moins de 25 ans. C'est là un résultat qui, au point de vue de la détermination de l'âge d'un document, n'est pas sans valeur.

Nous avons entièrement laissé de côté les types rencontrés une seule fois ou à une seule date, parce que, comme dit le proverbe, « une fois n'est pas coutume, » et qu'il était impossible de les comprendre dans un calcul sur la durée d'emploi des filigranes. Il est permis de penser que ces types proviennent d'établissements qui n'ont eu qu'une durée éphémère ou qu'une faible production, mais cela n'enlève pas toute valeur à l'indication qu'ils fournissent. Ne pouvant pas comparer ces *unica* à leurs similaires d'Italie, puisque nous ne les y avons pas trouvés, il nous a paru intéressant de rechercher si quelques-uns d'entre eux n'auraient pas été signalés hors de ce pays, et s'il n'y aurait pas, par ce moyen, possibilité de calculer pendant combien de temps ces marques ont été usitées. Nous avons eu la satisfaction d'en rencontrer 30 qui sont dans ce cas, dont 15 reproduites par divers auteurs et 15 autres relevées par nous-même en Suisse, en France ou en Allemagne.

Sur ces 30 types, il s'en trouve :

2 relevés à l'étranger la même année qu'en Italie,
8 » à 1 an d'intervalle,
2 » à 2 ans »

4	relevés	à	3	ans	d'intervalle,
2	»	à	4	»	»
2	»	à	5	»	»
2	»	à	6	»	»
1	»	à	8	»	»
1	»	à	9	»	»
1	»	à	11	»	»
1	»	à	12	»	»
1	»	à	15	»	»
2	»	à	27	»	»
1	»	à	30	»	»

ce qui assigne à 27 types sur 30 une durée de moins de 16 ans. Ce résultat, dont il faut bien se garder de tirer des conclusions exagérées, confirme cependant, et pleinement, celui qui ressort du tableau précédent.

Une question importante s'est posée à nous dès le début de ces recherches. Le papier a-t-il été employé de suite après l'époque de sa fabrication ou est-on resté longtemps avant de s'en servir ?

Nous n'avons rencontré que trois fois des registres écrits à des dates évidemment de beaucoup postérieures à celles où le papier qui les compose avait été fabriqué. Le premier exemple en est fourni par le registre n° 66 des Lettere ad Uffiziali della Repubblica fiorentina des archives d'État à Florence, écrit de 1530 à 1531 sur des papiers du commencement du XVe siècle, très reconnaissables à leur vergeure et à leurs filigranes. Un second exemple analogue nous est présenté aux archives d'État à Sienne par le registre n° 260 du Consiglio Generale écrit de 1724 à 1793 sur du papier fabriqué près de deux siècles auparavant. Enfin un notaire de Trévise, du nom de Lancenigo, a employé de 1349 à 1351 des papiers fabriqués de 1310 à 1320. L'explication de ce dernier fait nous a été fournie par un volume de ce même notaire formé presque en entier d'actes relatant les achats faits par lui à ses collègues dans le notariat de nombreux recueils d'anciennes minutes. C'est évidemment là qu'il aura recueilli le papier blanc qu'il a utilisé lui-même pour la rédaction de ses actes.

En dehors de ces trois cas très caractérisés, nous en avons noté

18 autres dans lesquels des papiers ont été employés à une époque postérieure de 14 à 90 ans à celle de leur fabrication, ou, pour être plus précis, de leur usage habituel tel qu'on le déduit d'observations répétées faites dans d'autres localités d'Italie.

Les voici :

DÉSIGNATION DES FILIGRANES DE PAPIERS			OBSERVÉS AILLEURS	
employés à	en		Nombre de fois.	de à
Gênes . . .	1336	Nom de Pintavo. Z.	1	En 1308
Pise.	1365	Étendard.	10	1330—1341
Lanzo. . .	1392	Cornet sans attache	8	1314—1347
Venise . .	1404	Ange nimbé, une croix à la main. . . .	6	1361—1375
Pistoie. . .	1412	Deux cercles traversés par une barre terminée par une croix latine	158	1315—1406
Colle. . . .	1427			
Prato. . . .	1427	Fiole avec attache pour la pendre . . .	11	1338—1413
Vicence. .	1431	Sirène.	16	1361—1401
Naples . .	1453	Lettre P majusc. surmontée d'une croix.	13	1369—1394
Lucques .	1472	Cloche encastrée dans un joug triangulaire	26	1330—1407
Palerme .	1477	Chien épagneul.	4	1400—1415
Florence.	1519	Échelle	29	1450—1484
Volterra .	1522	Lunettes ou besicles.	6	1431—1468
Florence.	1529	Char à deux roues.	65	1414—1490
Ferrare. .	1561	Ange de l'Annonciation filigr. double avec la Vierge.	5	1536—1544
Id.. . .	1576	Écu porté par un quadrupède, dans un cercle.	10	1528—1537
Salerne. .	1589	Colonne couronnée.	21	1451—1499
Lucques .	1598	Arbalète dans un cercle surmonté d'une fleur de lis	3	1523—1557

Dans nombre de cas, la discordance entre la date d'un document et le papier sur lequel il était écrit s'est expliquée par le fait que le document en question n'était point un original mais une copie, ou bien par suite d'une erreur matérielle : une date incomplète, mal écrite, mal lue ou inexactement reproduite au dos d'un volume par un employé. Citons, parmi de nombreux exemples, les deux premiers registres des comptes de l'hôtel de la maison

de Savoie, aux archives de la Cour à Turin, qui portent les dates de 1278 et de 1297, tandis qu'ils sont sur du papier de la première moitié du XVe siècle : l'inventaire de 1303 des biens de l'œuvre de saint Jean-Baptiste à Pise, qui est écrit sur du papier de 1340 environ; aux archives de Marseille, le registre B 1822, comptes de la Claverie d'Aix, indiqué comme étant de 1308, qui doit être en réalité de 1368.

Dans des circonstances beaucoup plus fréquentes, nous avons eu, au contraire, le plaisir de pouvoir vérifier le très rapide emploi et la grande diffusion, tant en Italie qu'au dehors, des papiers fabriqués à une date donnée. Tel est le cas de ceux du commencement du XIVe siècle, filigranés au nom de quelques fabricants probablement originaires du district de Fabriano. Ces papiers reproduisent vingt-quatre noms (dont quatre douteux ou illisibles) que nous avons notés 85 fois en Italie sur des documents écrits entre 1305 et 1317 à Fabriano, à Bologne, à Gênes, à Pise, à Sienne, à Fano, à Pistoie, à Florence et à Venise, puis hors d'Italie, à Avignon en 1308, à Francfort sur le Mein et dans l'Artois en 1312, en Provence à une date incertaine (entre 1306 et 1336), enfin dans un manuscrit de la Bibliothèque de Genève (ms. grec n° 32). Une seule fois, exceptionnellement en 1336, à Gênes.

Les exemples suivants ont été choisis intentionnellement à différentes époques :

1° L'équerre, en forme de L majuscule, relevée en 10 variétés notées 32 fois de 1315 à 1331 (en 17 ans) à Gênes, Bologne, Sienne, Pise, Lucques, Pistoie, Florence, Trévise, Palerme, en Provence et en Bourgogne.

2° Un demi-griffon, d'un type spécial, relevé en 6 variétés notées 10 fois de 1345 à 1351 (en 7 ans) à Bénévent, Gênes, Trévise, Pistoie, Bologne, Dijon et Bourges.

3° Un cheval avec une bride terminée en anneau, relevé en 8 variétés notées 11 fois de 1366 à 1378 (en 13 ans) à Gênes, Pise, Pistoie, Venise, Maguelone, Lyon, Gex et Neuchâtel.

4° Un soleil à huit rayons flamboyants, relevé en 2 variétés notées 8 fois de 1388 à 1400 (en 13 ans) à Pignerol, en Dauphiné, en Savoie, dans le Pays de Vaud et en Valais.

5° Deux clefs en sautoir avec poignées évidées en forme de cœur, relevées en 9 variétés notées 34 fois de 1415 à 1439 (en

25 ans) en Piémont, en Savoie, en Bresse, à Lyon, à Genève, en Valais et en Provence.

6° Une sainte ou religieuse tenant une croix à la main, relevée en 12 variétés notées 37 fois de 1423 à 1443 (en 21 ans) à Bergame, Sion, Berne, Lucerne, Zurich, Schaffhouse, Bâle, Saint-Gall, Coire et dans le Vorarlberg.

7° Un raisin entouré de pampres, relevé en 3 variétés notées 7 fois de 1449 à 1465 (en 17 ans) à Verceil, Biella, Draguignan, Lyon, Nyon, Zurich et Saint-Gall.

8° Un écu au lion chargé d'une bande, noté 6 fois de 1498 à 1502 (en 5 ans) à Sienne, Florence, Rome et Andrinople.

9° Une sirène, relevée en 8 variétés notées 12 fois de 1547 à 1563 (en 17 ans) à Gênes, Lucques, Catane et Lyon.

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, suffisent pour illustrer le sujet et pour montrer le parti que l'on peut tirer de certains filigranes.

Si les filigranes ont, à notre avis, une réelle valeur pour fixer l'âge d'un document, ils donnent des indications moins précises sur la provenance de ce dernier. La marque, en effet, ne renseigne que sur l'époque et le lieu de la *fabrication* du papier, mais elle ne donne aucune lumière sur la localité où il a été consommé. Si le papier, comme l'expérience le montre, a été habituellement employé peu de temps après sa fabrication, il a été, en revanche, consommé très loin de son lieu d'origine. On a de nombreux exemples et à toutes les époques de ce transport du papier à de grandes distances. Tantôt le désir d'avoir un article d'une qualité supérieure, ou au contraire un produit d'un prix inférieur, tantôt la guerre ou la peste, ou la sécheresse venant s'abattre sur la région qui alimentait ordinairement telle localité, toutes ces causes agissant avec d'autres plus ou moins cachées, ont amené le fait que nous constatons, c'est-à-dire l'emploi, soit habituel, soit exceptionnel, de papiers étrangers.

Tant que l'Italie fut la seule nation fabriquant le papier en Europe, il est naturel qu'on trouvât le sien partout, mais lorsqu'avec le XVe siècle son monopole de fait disparut et que des papeteries toujours plus florissantes s'élevèrent en France d'abord, puis en Allemagne, les produits italiens devinrent moins

abondants dans ces pays-là; ils y étaient, il est vrai, toujours goûtés et estimés pour leur supériorité, comme on apprécia plus tard les papiers de Hollande. Les artistes pour leurs dessins, les imprimeurs pour leurs gravures étaient exigeants et ne trouvaient souvent que fort loin des papiers ayant les qualités requises. Quant aux typographes, on sait assez quelle importance plusieurs d'entre eux mettaient à se procurer de beaux et bons papiers pour n'être pas surpris qu'ils en tirassent de l'étranger. Aussi trouve-t-on au XVe siècle et au commencement du XVIe des filigranes semblables sur des livres sortis des presses de Turin, de Lyon, de Genève, de Bâle, de Mayence, de Cologne, de Nuremberg et d'Augsbourg. Les papiers de Venise au XVIe siècle étaient répandus sur presque toute l'Europe. Nous ne voulons pas abuser des exemples, qu'il nous soit permis cependant de dire ce qu'il en est pour les deux seules marques du XVe siècle dont la provenance et l'authenticité avec dessins à l'appui soit attestée par des documents officiels. Le premier de ces filigranes [1] est une couronne et le privilège d'en marquer son papier fut reconnu en 1467 à Thomas de Canapicio de Pignerol. Nous avons retrouvé les produits à cette marque, à Pignerol, à Suze, en Provence, à Lyon à Chalon-sur-Saône, à Genève, à Berne, à Munster en Argovie, à Sion et à Palerme entre 1437 et 1493.

Le second est une tête de bœuf au museau duquel pend une tige terminée par un écu triangulaire. Le droit de se servir de cette marque avait été reconnu à Barthélemy de Scantio, de Brescia, en 1473 et plus tard vers 1511 à ses deux fils [2]. Dans cette seconde reconnaissance, il est dit que la famille de Scantio se servait de ce filigrane depuis plus d'un siècle, ce qui en ferait remonter l'usage à 1410 environ. Quoi qu'il en soit, le papier à cette marque que l'on voit usité à Brescia dès 1424 se retrouve jusqu'en 1520 à

[1] Nous devons cette précieuse indication à M. le chevalier Vaira, archiviste à Turin, et nous l'en remercions. La couronne se trouve dessinée dans le minutaire d'Étienne Laborier, notaire ducal, en tête de la concession du privilège, daté du 5 mai 1447.

[2] Le dessin de cette tête de bœuf très caractéristique figure dans les « Atti dei Rettori » et accompagne le texte de la concession accordée en date du 9 avril 1473. Tous nos remerciements à M. l'archiviste G. Livi qui a bien voulu nous signaler cet intéressant document.

Venise, Genève, Nyon, Villeneuve, Neuchâtel, Bâle, Saint-Gall, Nuremberg et Augsbourg.

Ces deux cas ne sont nullement des exceptions; bien au contraire, il serait aisé de citer d'autres marques qui ont eu une extension plus vaste.

Nous reconnaissons que tous les papiers n'ont pas eu la position exceptionnelle dont les papiers italiens ont joui au XVe et au XVIe siècle et que leurs filigranes ne se rencontrent pas aussi loin de leur lieu d'origine; il est certain cependant que les papiers de Champagne d'abord, ceux d'Angoulême plus tard, ceux de Hollande enfin, pour ne parler que des plus connus, se sont écoulés à de grandes distances et que, dans divers pays et en divers temps, certaines fabriques ont réussi à donner à leurs produits une supériorité qui les a fait rechercher au delà de leur voisinage immédiat.

Il sera donc toujours nécessaire de se rendre compte des relations commerciales habituelles et exceptionnelles d'une localité avant de se prononcer sur la provenance de papiers qu'on suppose y avoir été employés.

Il est temps de terminer et de tirer de cette étude les deux conclusions suivantes :

1° Les filigranes dont le papier est muni fournissent un moyen facile de déterminer, avec une précision assez grande, l'âge d'un document non daté.

2° Ils permettent aussi, mais en usant de circonspection et sous certaines réserves, d'en fixer la provenance.

C.-M. Briquet.